



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 36811

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la demande faite par le président d'élus locaux contre le sida afin que la lutte contre le sida soit déclarée grande cause nationale en 2005. En effet, il y a plus de 40 millions d'êtres humains qui vivent dans le monde avec le sida et entre 110 000 et 150 000 personnes dans notre pays. Il est paradoxal de constater qu'il n'a jamais été aussi peu question de cette terrible maladie dans les médias et les Français se comportent comme si cette maladie mortelle n'existait pas. Il apparaît essentiel de donner un nouvel élan à la lutte contre le VIH et faire du sida la grande cause nationale pour 2005. Cette action sensibiliserait, de nouveau, nos concitoyens, ce qui est primordial aujourd'hui face à la recrudescence des cas de séropositivité au VIH et au retour inquiétant de la syphilis. Elle lui demande donc s'il est dans ses intentions de répondre à cette légitime demande des associations de lutte contre le sida. - Question transmise à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

Texte de la réponse

L'évolution de l'épidémie du VIH-sida en France fait l'objet d'une attention soutenue du ministre de la santé et de la protection sociale. Aussi, la proposition portée par les principales associations de lutte contre le sida, et notamment ELCS, visant à faire de la lutte contre le sida la grande cause nationale pour l'année 2005, a-t-elle retenu toute son attention tant en raison de l'importance du problème de santé publique que constitue le VIH-sida, confirmée par les récentes données épidémiologiques que par la nécessité de continuer à relayer la mobilisation des acteurs associatifs auprès de l'opinion publique. Bien que de nombreux autres problèmes de santé publique soient potentiellement candidats à une labellisation au titre de grande cause nationale pour 2005, ou à celle de cause d'intérêt général, le ministère de la santé soutiendra la demande des associations de lutte contre le sida dans le cadre de la procédure d'instruction des dossiers en septembre 2004. Il convient de rappeler que le soutien des pouvoirs publics en matière de lutte contre le sida est constant depuis de nombreuses années et sera réaffirmé dans les années à venir. Ce soutien se traduit notamment par le maintien du niveau élevé des moyens financiers alloués par le ministère de la santé aux associations de prévention et d'aide aux malades, par la réalisation de campagnes et de documents d'information assurés par l'INPES, qui consacre une part très significative de son budget au VIH-sida et par un engagement fort au niveau international.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36811

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2391

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6909